

NUCLEAIRE

Les nouvelles billes radioactives de la baie de La Rochelle

Selon de nouvelles analyses de la CRII-RAD, les rejets de l'usine Rhône-Poulenc sont de plus en plus radioactifs. Les autorités ne semblent pas pressées de régler ce dossier.

Surprise en fin d'été sur la grève de Port-Neuf à La Rochelle. A marée basse - le 30 août à midi très exactement - des sortes de billes dont le volume peut atteindre celui d'une balle de ping-pong, jonchent la plage. Yvan Poisbeau, «Vert» de Poitou-Charente promène son radiamètre. Depuis longtemps, il va répétant que la baie de La Rochelle est contaminée par les rejets radioactifs d'une usine Rhône-Poulenc (voir «Libération» du 19-20/3/88) et ce jour-là, une équipe de la télévision allemande est venue tourner un reportage. Double étonnement : non seulement il n'avait jamais vu de telles «billes» auparavant, mais le radiamètre fait des bonds quand il s'en approche. «J'en ai ramassées un bon kilo et je les ai fait parvenir à la CRII-RAD (commission régionale indépendante d'information sur la radio-activité).»

Aujourd'hui, la commission vient de finir ses analyses. Elle a constaté que ces «agglomérats de sédiments» présentaient des concentrations en radio-éléments «exceptionnellement élevées» (258900 becquerels par kilo). Plus grave, des prélèvements de rejets liquides dans le gros tuyau, par lequel l'usine expédie ses rejets dans la mer, montrent «un taux de contamination en thorium 228 (un minerai employé par exemple pour les camping-gaz éclairants NDLR) trois fois supérieur à la limite maximale autorisée : 330 becquerels par litre (alors que la limite est fixée à 111 Bq/l)». Un taux record jamais détecté jusqu'à présent. Autre nouveauté : «pour la première fois, la CRII-RAD constate un dépassement de la limite fixée pour le radium 228».

La contradiction s'accroît avec les avis du SCPRI (Service central de protection des rayonnements ionisants) dépendant du ministère de la Santé. Son directeur, Pierre Pellerin, rappelait en mars dernier que «sur les échantillons prélevés dans la canalisation, le SCPRI n'a pas constaté de dépassement significatif de la limite fixée par l'arrêté préfectoral». Une formulation pour le moins

ambiguë, le SCPRI s'arrogeant le droit de juger quand un dépassement est significatif ou pas, alors que ce qui compte, c'est de ne pas avoir de dépassement. Tout aussi grave, il semble que dans ce genre d'affaires d'autres autorités, tel le ministère de l'Environnement aient été jusqu'à présent démunis. Le SCPRI se contentant d'affirmer à l'inspection des installations classées, «que les niveaux prescrits sont respectés sans fournir de chiffres.» Curieuse façon de justifier des mesures.

Curieux également que ce dossier

n'avance pas d'un pouce, même s'il est difficile, notamment pour Michel Crépeau, maire de La Rochelle et ancien ministre de l'Environnement. «On veut sans arrêt rappeler ce problème de radioactivité», déclare Yvan Poisbeau. «Ce qui nous exaspère aujourd'hui, c'est de voir ces billes qui attirent les gamins et avec lesquelles ils ont envie de jouer. Ce qui nous importe, c'est la santé des populations. Et on nous rétorque que nous allons faire fuir les touristes.»

Dominique LEGUÉ

Libération 22 sept. 1988